

## **Personne de confiance et directives anticipées : Anticipation, les deux extrémismes**



### **Anticipation : les deux extrémismes**

Au nom du principe d'autonomie, trop longtemps négligé, chacun s'accorde sur l'intérêt des mesures d'anticipation en matière de santé. Elles prennent tout leur sens dans l'éventualité où la personne ne pourra plus s'exprimer, situation prévisible de plus en plus fréquente avec l'accroissement de la prévalence des démences. Ces dispositions se traduisent en France par la désignation d'une personne de confiance et par la rédaction de directives anticipées. En fait, c'est le plus souvent auprès de ses proches que la personne concernée se sera confiée verbalement avant de ne plus être à même d'y pourvoir.

La première propension « extrémiste » serait de n'en jamais parler afin de partager le déni commun de projection sur la fin de la vie. Et de ne pas permettre à ceux qui veulent s'exprimer de le faire en toute liberté.

Pourtant, je suis davantage préoccupé par l'autre « extrémisme ». En effet, la désignation d'une personne de confiance et la rédaction de directives anticipées sont largement boudées par nos concitoyens. Dans ce contexte comportant l'affaire Vincent Lambert, cette deuxième tentation serait de les recommander fortement au risque d'en imposer le principe à des personnes qui n'en veulent pas.

En conclusion, les lois de 2002 et 2005 sont censées aider les personnes. Elles n'ont aucun caractère coercitif. N'imposons pas aux patients de s'exprimer au nom de... la liberté.

**Pour en savoir plus :**

<http://tinyurl.com/kaj8g8h>

**Pour aller plus loin :**

[www.geriatrie-albi.fr](http://www.geriatrie-albi.fr)

Twitter : @BernardPRADINES

Blog : <http://free.geriatrics.overblog.com>